



Direction de l'Immigration  
Bureau des titres de séjour

Code AGDREF : 9829

**RENOUVELLEMENT : MEMBRE DE FAMILLE D'UN ÉTRANGER TITULAIRE DU STATUT RLD-UE DANS UN AUTRE ÉTAT-MEMBRE DE L'UE ET AYANT ÉTÉ ADMIS À CE TITRE AU SÉJOUR EN FRANCE**

(PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU CONJOINT)

**Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE**

*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

**Justificatif du séjour régulier** : Carte de séjour en cours de validité

**Justificatif d'état civil et de nationalité** :

\* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

\* Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour)

**Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** :

\* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 3 mois

\* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, original et copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

**3 photographies d'identité récentes** (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

**Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie**

(si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie)

**Attestation nominative de présence aux formations prescrites dans le cadre du contrat d'intégration républicaine** ou du contrat d'accueil et d'intégration

**Carte de séjour délivrée par la France au conjoint ou parent** titulaire du statut « résident de longue durée-CE » dans un autre Etat de l'UE et ayant été admis à ce titre au séjour en France

**Si le demandeur est le conjoint : extrait d'acte de mariage** (document correspondant à la situation au moment de la demande)

**Justificatifs de ressources propres** (exclusion des prestations sociales ou allocation), suffisantes (famille de 2 à 3 personnes : au moins le niveau du SMIC ; famille de 4 à 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 10% ; famille de plus de 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 20%), stables et régulières (bulletin de paye ou avis d'imposition ou attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, etc)

**Justificatif d'assurance-maladie** : carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance maladie

**Déclaration sur l'honneur JOINTE (page 2) concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**



